ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE, ENVIRONNEMENT, NATURA 2000, TOURISME

Des dioramas pour inciter les pratiquants de canoë à la protection de la biodiversité

Afin de sensibiliser les visiteurs, et notamment les plus jeunes, au respect de la biodiversité dans les gorges de l'Hérault, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault remet 10 dioramas aux loueurs de canoës du site Natura 2000 Gorges de l'Hérault.

Publié le 17 juillet 2020

Remise officielle au club Gignac Canoë Kayak

Véronique Neil, 3e vice-présidente de la communauté de communes chargée de l'environnement, était présente pour la remise d'un diorama à M. Richard Garcia, président du club de canoë de Gignac, ce vendredi 17 juillet 2020 à 11 heures, au barrage de la Meuse, en présence de Philippe Lassalvy (conseiller municipal de la ville de Gignac), Michel Blanes (adjoint au maire de Gignac aux associations sportives) et Laure Béné (responsable Grand Site de France-Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault). Neuf autres loueurs de canoës du fleuve Hérault ont aussi été dotés.

Des outils de sensibilisation fabriqués avec l'appui d'associations locales

Ces outils de sensibilisation représentent le cycle de vie des libellules, espèces emblématiques du site Natura 2000 Gorges de l'Hérault. Ils ont été fabriqués par le plasticien Nicolas Gal avec la participation de deux associations locales : Demain la Terre ! et les Ecologistes de l'Euzière et sont financés par les fonds Natura 2000 (63 % Europe et 37 % Etat). Ils sont constitués d'une table sur laquelle repose un disque représentant le cycle de vie des libellules. Lui-même accueille, sous une cloche protectrice, des libellules et larves en pâte fimo ainsi que des exuvies (mues) récupérées auprès de spécialiste entomologistes, mis en scène dans une reproduction de leur milieu naturel.

Des espèces fragiles à protéger

Les libellules sont emblématiques des gorges de l'Hérault qu'elles peuplent à l'état larvaire comme adulte. Deux espèces particulièrement fragiles ont été choisies pour la conception du dioramas. Le Gomphe de Graslin et le Gomphe à pattes jaunes. Sensibles à l'activité humaine (perturbation de leur habitat : piétinement des berges, rackets au passage des canoës, pollution des cours d'eau, évolution du climat...), ces espèces sont concernées par le plan d'actions Natura 2000, protégées au niveau national et classées " vulnérables " dans le monde par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Au stade larvaire, la libellule peut être affectée par la pratique du canoë, c'est pourquoi la communauté de communes s'appuie sur les loueurs pour transmettre à leurs clients les règles de bonne conduite à adopter sur le fleuve.

PRÉCÉDE

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

CONTACTEZ-NOUS